



2015

Une année
de l'Etat
dans les Landes





ÉDITORIAL



La loi de décentralisation du 2 mars 1982 demande à chaque préfet d'établir annuellement un rapport d'activité de ses services. Cette volonté répond à une considération très concrète : l'Etat dans un département est au service des collectivités et des populations au bénéfice desquelles il s'engage au quotidien. Il s'agit de faire oeuvre de transparence dans l'exercice de ses missions et de rendre compte de son activité le plus largement possible.

Au-delà des chiffres et des illustrations, il s'agit surtout de faire partager le sens de l'action de l'Etat.

Sans être exhaustif, ce rapport offre un véritable panorama des missions et des actions poursuivies tout au long de l'année 2015 par les services de l'Etat. Il vous éclairera sur le rôle que l'Etat joue avec constance dans le département, au-delà même des fonctions régaliennes qui sont les siennes.

Les événements tragiques que notre pays a connus ont confirmé toute l'importance de garantir la sécurité

et la protection des populations. Cette exigence est primordiale, qu'il s'agisse de lutter contre la délinquance, de faire de nos routes des endroits plus sûrs ou de prévenir des situations de crise ou de catastrophe naturelle.

Notre territoire a de nombreux atouts à mettre en valeur et des projets ambitieux sont portés par ses élus locaux. Au plus près des entreprises, il s'agit pour l'Etat de préserver l'emploi et d'offrir de nouvelles perspectives à ceux qui en sont éloignés. C'est également le rôle de l'Etat que d'accompagner les forces vives du département, pour permettre l'émergence d'actions innovantes.

Mon ambition pour les années à venir est simple : faire que les services de l'Etat soient toujours plus proches et à l'écoute des besoins exprimés par les territoires ruraux et urbains, les élus, les artisans, les agriculteurs, les entrepreneurs, au total, de toutes les Landaises et les Landais qui sont l'âme de ce département et le font réussir au quotidien.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Frédéric PERISSAT
Préfet des Landes







SOMMAIRE

ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

Sécurité publique et prévention de la délinquance	6
Anticiper et gérer les crises	8
Garantir la sécurité lors des grands rassemblements	10
Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques	12
Assurer la sécurité des installations pour une bonne protection de la population	13
Assurer la sécurité alimentaire, la protection animale	14

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

Le marché du travail	15
Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes	16
Le service civique	16
Accompagner les entreprises	17

GARANTIR LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE

L'accès au logement	18
Accompagner les personnes les plus vulnérables	18
Soutenir les politiques éducatives	20
L'égalité des chances	20
Jeunesse et sports	21
Favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes	22

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

Soutenir les collectivités	24
Redessiner l'intercommunalité	26
Soutenir l'activité agricole et la forêt	28
Aménager l'espace	29
Protéger durablement l'environnement	29
Préparer la transition écologique et énergétique	30
Préserver le patrimoine	31

MODERNISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Améliorer le service rendu à l'utilisateur	32
Développer les démarches de mutualisation des services	33
Développer la dématérialisation et la simplification des procédures	34
La préfecture en chiffres	35



SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

Sécurité publique et prévention de la délinquance



L'Etat se mobilise chaque jour pour la sécurité des personnes. 2015 aura été une année très lourdement marquée par les attentats et la menace terroriste. La coordination sous l'autorité du préfet a été renforcée, par la mobilisation des policiers et gendarmes qui ont intensifié leurs patrouilles dynamiques aux alentours des lieux sensibles (centres commerciaux, usines SEVESO, lieux de culte...). L'ensemble des gestionnaires de lieux accueillant du public a été invité à amplifier les mesures de sécurité (filtrage, palpation de sécurité, fouille aléatoire des sacs).

Le 20 novembre, le préfet a réuni les parlementaires et les maires du département en

présence du procureur de la République de Mont-de-Marsan, afin de les informer des conséquences de l'état d'urgence et des mesures à prendre pour son application, en complémentarité avec les forces de l'ordre.



La sécurité des personnes et des biens relève des services de police et de gendarmerie placés sous l'autorité du préfet. Deux zones de compétences sont définies :

- zone de police : Mont-de-Marsan, Dax et Saint-Paul-lès-Dax, rapport effectif/population : 1/545
- zone de gendarmerie : le reste du département, rapport effectif/population : 1/420

Une évolution favorable des chiffres de la délinquance dans les Landes

1- Les atteintes aux biens (vols avec violences, vols sans violences, destructions et dégradations)

Les atteintes aux biens reculent dans les Landes de manière significative pour atteindre leur niveau le plus bas depuis 2012 avec 10 196 faits enregistrés. Le nombre de faits élucidés est en augmentation de 12 % dans le département pour atteindre un taux d'élucidation de 17 % (rapporté aux faits constatés).

Avec un taux de criminalité de 26,4 faits pour 1000 habitants, le département gagne ainsi 2 points par rapport à 2014 et améliore de 4 places son classement des départements les moins impactés par les atteintes aux biens (44e en 2015 contre 40e en 2014).

2- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (violences physiques crapuleuses, violences physiques non crapuleuses, violences sexuelles, menaces et chantages)

À l'instar de l'évolution nationale (+6%), le département enregistre une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (avec 1922 faits en 2015 contre 1726 en 2014), et tout particulièrement en zone gendarmerie.

Le département des Landes améliore, malgré cette augmentation des faits constatés, de 2 places son classement des départements les moins impactés par les atteintes volontaires à l'intégrité physique (82ème en 2015 contre 80ème en 2014).

3- Les cambriolages (vols par effraction)

La diminution générale des cambriolages, de l'ordre de -14 % (288 faits de moins en 2015) **est très significative et contraire à celle observée au plan national (+2 %).**

Dans le détail, la baisse des cambriolages s'est marquée dans tous les secteurs :

-10 % soit 121 faits de moins sur les résidences principales et secondaires ;
-21,2 % soit 156 faits de moins sur les infractions visant les locaux industriels et les autres lieux (garages, granges, bâtiments publics, commerces) ;

- soit moins 10,4 % en zone de gendarmerie,
- et moins 29,2 % en zone de police.

Prévenir la délinquance : l'activité de planification des services de l'État

Il s'agit de la mise en oeuvre du **plan départemental de prévention de la délinquance**, document destiné à fournir aux maires des outils visant à mettre en oeuvre au plan local des stratégies de prévention autour des priorités identifiées : délinquance des jeunes, violences intra familiales et violences faites aux femmes, préservation de la tranquillité publique, conduites addictives (alcool et stupéfiants), radicalisation.

Afin d'identifier et de lutter contre la délinquance dans des domaines spécifiques : avec le soutien de la police et de la gendarmerie, l'État actualise des plans de lutte sectoriels qui visent des points spécifiques :

- Plan d'actions départemental de lutte contre les stupéfiants,
- Plan d'actions en faveur de la sécurité des personnes âgées,
- Plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée,
- Plan de sécurisation des transports ferroviaires et de surface.

L'année 2015 a été l'occasion pour les services de l'État de signer des conventions avec des partenaires professionnels :

- Convention du dispositif de *téléprotection grave danger* visant à renforcer la protection des femmes, victimes de violences conjugales en très grand danger dans le département des Landes ;
- Convention locale relative au traitement des mains courantes et des procès verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales ;
- Convention avec la Fédération du bâtiment visant à lutter contre les vols et autres actes délictueux sur les chantiers
- Convention entre l'Association des Entrepreneurs des Travaux Forestiers d'Aquitaine et le Groupement de gendarmerie départementale des Landes visant à lutter contre les vols et dégradations sur les chantiers forestiers ;
- Convention avec la Fédération des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) Sud-ouest Atlantique visant à lutter contre le vol et le recel de métaux ;
- Convention avec la Chambre d'Agriculture visant à lutter contre les vols et dégradations sur les exploitations agricoles.



DISPOSITIF VIGIENTREPRISES40



Objectif : Prévenir les actes de délinquance dans les commerces et entreprises.

Le dispositif repose sur le partage d'informations et la diffusion rapide d'alertes SMS afin d'éviter la réitération de vols à main armée, de faux moyens de paiement, de vols à l'étalage, d'escroqueries...

Comment cela fonctionne ?

Les services de gendarmerie ou de police (alertés via le 17) diffusent l'alerte par un SMS collectif envoyé sur les téléphones mobiles des commerçants adhérents exerçant la même activité, dans un secteur géographique proche, avec une description succincte des faits constatés, le lieu de commission et les renseignements connus sur le ou les auteurs.

Anticiper et gérer les crises

EN CHIFFRES



- 5 épisodes de pollution sur 11 jours (particules fines et ozone)
- 51 interventions du service de déminage de Saint-Martin-de-Seignanx
- 11 vigilances orange (4 crues, 4 orages, 1 vagues-submersions marines, 1 neige verglas, 1 vent violent) sur 12 jours
- 26 jours en niveau 2 risque feux de forêt
- 6 activations du Centre Opérationnel Départemental (hors exercices).



Exercice civil sur l'aérodrome EALAT Dax-Seyresse

Les exercices de sécurité civile

La préfecture a réalisé 9 exercices de sécurité civile en 2015 :

- 3 exercices « cadre et terrain » (Aérodrome EALAT à Dax-Seyresse, SAREX-SATER*, DGA EM à Biscarrosse).
 - 6 autres exercices dits « cadre » ont associé l'ensemble des partenaires de la gestion de crise. Ils ont permis de tester la montée en puissance et le fonctionnement des organes de commandement de la préfecture, des mairies ou encore des industriels : 3 exercices PPI avec les entreprises MLPC à Lesgor, DRT à Vielle-Saint-Girons et Vermilion à Parentis-en-Born ; 1 exercice spécifique Cellule d'Information du Public ; 1 exercice départemental Plan Intempéries Sud-Ouest ; 1 exercice tempête et submersion marine à Capbreton dont l'objectif était de tester le Plan Communal de Sauvegarde de la commune et son organisation de crise appuyée par le Centre Opérationnel Départemental de la préfecture.
- A l'issue, les élus comme l'ensemble des services impliqués ont souligné l'intérêt de tels exercices qui ont été l'occasion pour le Préfet de rappeler la nécessité pour les communes de se doter d'un PCS et d'organiser régulièrement des exercices associant l'ensemble des acteurs de la gestion de crise.

L'information et l'alerte des populations

Depuis juillet 2015, le département des Landes s'est doté du nouveau Système d'alerte et d'informations des populations (SAIP), structuré à partir d'un réseau de 17 sirènes réparties judicieusement en privilégiant les zones et bassins à risques (industriels, technologiques ou naturels). Le déclenchement des sirènes s'effectue à partir d'un logiciel situé en préfecture (SIDPC) et chaque premier mercredi de chaque mois, à midi, des essais sont réalisés pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif. Outre les sirènes, le SAIP se compose d'autres matériels d'information et de communication, en particulier les panneaux à messages variables installés dans les communes, les plaquettes d'informations communales, les messages radio et télévisés ainsi qu'une application de téléphone mobile.



La sécurité des baignades

Pour faire face à l'afflux de touristes (2 millions chaque été) et à la dangerosité de l'océan, notamment les phénomènes de baïnes, un dispositif de sécurité est mis en place pour couvrir les 106km de plages et s'étend sur le territoire de 15 communes :

- 37 postes de secours et 43 zones de baignade.
- 273 maîtres nageurs sauveteurs civils et 91 maîtres nageurs sauveteurs CRS (présents du 3 juillet au 30 août 2015).

Sur les plans d'eau intérieurs, des baignades étaient ouvertes sur le territoire de 12 communes. La surveillance a été assurée par 45 maîtres nageurs sauveteurs civils répartis sur 18 postes de secours. Au total 318 sauveteurs civils et 91 CRS ont assuré la sécurité des baignades.

La saison estivale 2015 a été marquée par deux noyades, chiffre en constante diminution depuis 2012.



Le secourisme

BNSSA



La préfecture organise chaque année l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) avec le concours des communes gestionnaires de piscines municipales.

94 diplômes du BNSSA ont été délivrés et 49 diplômes renouvelés.

Les lauréats ont ainsi pu postuler à un emploi de surveillant de baignade de plage ou de piscine pendant la saison estivale.

Les établissements recevant du public

Pour assurer un meilleur suivi du respect des règles de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP), la politique d'information des élus a été renforcée.

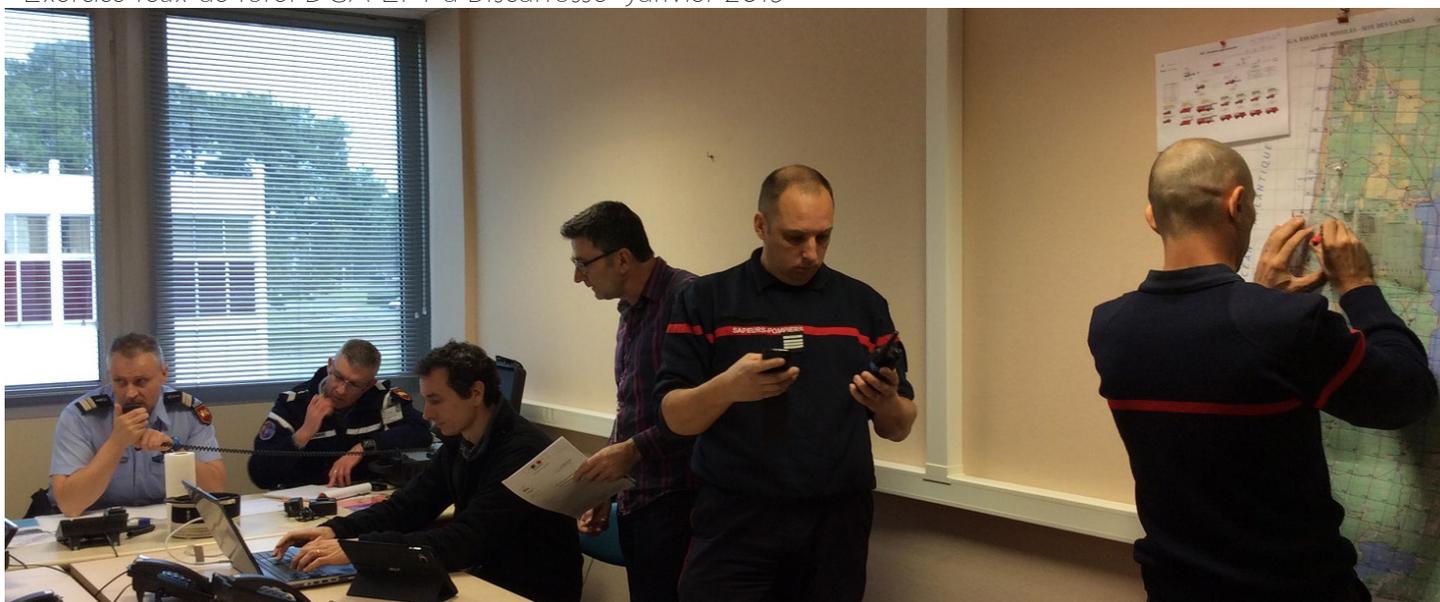
La veille réglementaire mise en place depuis plusieurs années en liaison avec le bureau prévention du Service Départemental d'Incendie et de Secours optimise ce suivi. Le Guide de l'élu, consultable sur le site Internet de la préfecture ou en flashant le QR code ci-contre, est régulièrement mis à jour.

Le nombre des commissions communales de sécurité et d'accessibilité est passé de 18 à 13, à la suite de la décision de 5 municipalités de ne plus assurer cette mission qui est donc assurée par la sous-commission départementale.



Établissement recevant du public : guide de l'élu 2015

Exercice feux de forêt DGA EM à Biscarrosse- Janvier 2015



Garantir la sécurité lors des grands rassemblements

Les Férias de Dax et de Mont-de-Marsan

Les Férias de Dax et de Mont-de-Marsan sont des manifestations de grande envergure qui se déroulent durant 5 jours en moyenne sur les mois de juillet et août. Ces manifestations accueillent en moyenne entre 500 000 et 800 000 festayres.

Des dispositifs de sécurité et de secours adaptés sont affinés au cours de réunions préparatoires présidées par le sous-préfet en présence du directeur de cabinet du préfet, du maire et du procureur de la République, et auxquelles participent tous les acteurs concernés par la sécurité, le secours, la logistique, les transports. Ils sont présentés lors de conférences de presse. Par ailleurs, des contrôles des marchands ambulants sont organisés par les services vétérinaires de la DDCSPP. Un membre du corps préfectoral est présent la nuit au PCO et préside une réunion de retour d'expérience quotidienne au commissariat de police.

	SECURITE PUBLIQUE	MONT-DE-MARSAN	DAX	MISSIONS HABITUELLES
POLICE NATIONALE	CRS	200	355 (1CRS à effectif 55+1/2 CRS les nuits de vendredi et samedi à effectif 40) + 12 motards	Sécurisation des fêtes nocturne. Tenue de l'axe rouge
	POLICE AUX FRONTIERES	17	24	Sécurisation des Trains
Gendarmerie	UNITES	72	72	Contrôles routiers en périphérie de la ville
	EDSR40	36	36	
Vigiles		80	120	Entrées des fêtes

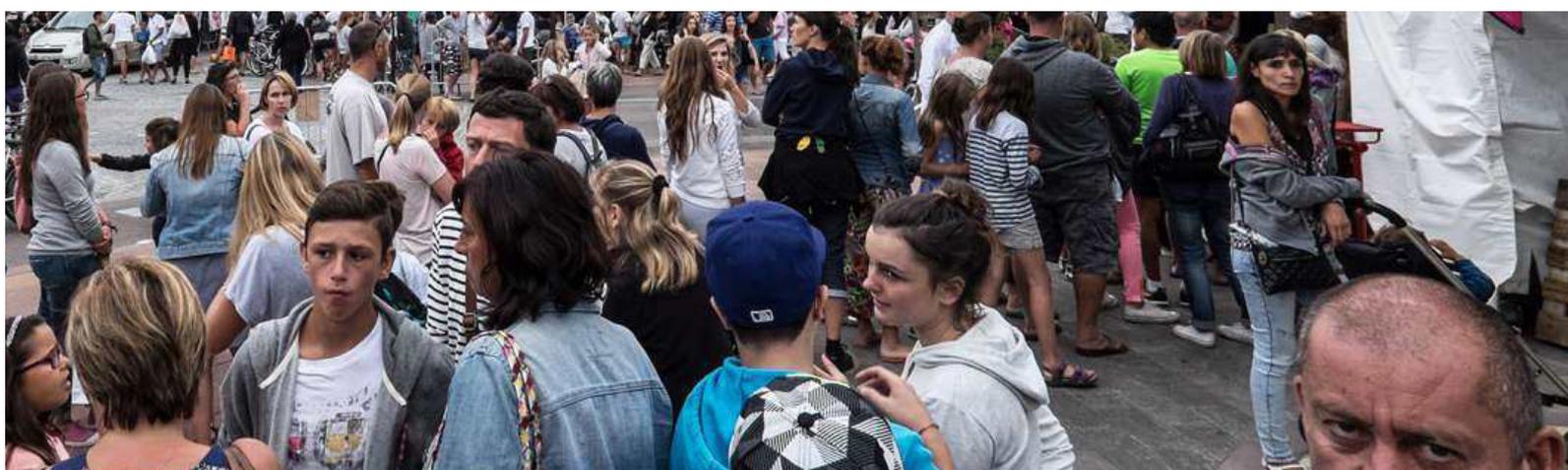
La vente au déballage à Soorts-Hossegor

La manifestation se déroule sur la zone artisanale de Pédebert à Soorts-Hossegor durant le week-end de Pâques .Elle accueille en moyenne 100 000 visiteurs, dont une proportion importante d'Espagnols. Il s'agit d'une vente au déballage, au cours de laquelle une quarantaine de commerçants proposent à la vente des vêtements de sport et de surf en vue d'écouler leur stock.

Le dispositif de sécurité de cette manifestation, qui est validé lors de réunions présidées par le sous-préfet, a été affiné d'année en année pour faire face aux conséquences d'un tel afflux de visiteurs.

Les services de l'Etat sont impliqués :

- avant l'événement par l'examen des dossiers des établissements relevant des ERP en sous-commission départementale (une quarantaine) et visite des établissements de 1ere catégorie la veille de l'ouverture,
- durant l'événement, la gendarmerie assure l'ordre public et la fluidité de la circulation avec le déploiement de 20 réservistes et de 6 motards et un officier de gendarmerie est présent au PC sécurité. La DDCSPP procède à des contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude ainsi que des contrôles sur les sites de restauration.



Les manifestations sportives d'envergure

Il s'agit pour la préfecture et la sous-préfecture d'accompagner les organisateurs, de réunir la commission départementale de sécurité routière en vue de l'autorisation de la manifestation.

La ronde des sables à Soorts-Hossegor : Elle se déroule durant un week-end (décembre ou janvier) sur les plages de Soorts-Hossegor et Capbreton avec quatre épreuves de motos et quads, dont l'épreuve phare est celle de motos qui permet aux pilotes de se tester avant l'Enduropale du Touquet. Un public important, estimé à 5000 personnes le dimanche, est regroupé le long du circuit et principalement aux abords de la place des landais à Hossegor. Un officier de gendarmerie est présent au PC et 29 gendarmes sont chargés de la sécurité et de la circulation le jour de la manifestation.

L'air-contest à Saint-Vincent-de-Tyrosse : Cette épreuve mixte de moto cross et de free style se déroule en nocturne début août et attire environ 3000 spectateurs. Le circuit est situé en pleine forêt à une période où le risque feu de forêt est important, qui nécessite la mise en oeuvre d'un service sécurité incendie avancé en fonction du niveau d'alerte.

Le mounride à Mont-de-Marsan :

Cette course a été organisée le dernier dimanche de mai par le stade Montois omnisport.

Les 3 400 participants de l'année 2015 ont dû réaliser un raid sportif de 15 km jonché de 33 obstacles. Lors de cet événement, les communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont sont traversées. Un dispositif de premier secours de la protection civile a été mis en place comptant 24 secouristes et un médecin.

EN CHIFFRES



En 2015, 200 manifestations sportives ont eu lieu, réparties de la façon suivante:

- 96 ont fait l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral ;
- 104, soumises à déclarations, ont fait l'objet de la délivrance de récépissé.

Par ailleurs, 3 circuits ont été homologués pour des manifestations motorisées.

La nouvelle activités des drones :

En 2015, 123 autorisations (ou renouvellement d'autorisation) de survol d'aéronef télépiloté d'une durée de 1 an ont été accordées par arrêtés préfectoraux.



Prévenir et gérer les risques naturels et technologiques



LES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE



Objectif : Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection des population.

Dans le département des Landes

72 communes landaises ont l'obligation légale de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS).

Les efforts réalisés par les services de l'Etat en liaison avec l'Association des Maires des Landes ont permis d'enregistrer au 31 décembre 2015 :

- un taux de réalisation approchant les 100% pour les communes soumises à cette obligation puisque 93,1% PCS ont été réalisés et 6,9% sont en cours d'écriture ;
- et sur l'ensemble du département, 92 PCS restent à rédiger soit seulement 27,8%.

Les terrains de campings situés dans les zones de submersion rapide

Conformément à l'instruction gouvernementale du 6 octobre 2014 relative au recensement des campings soumis au risque de submersion rapide, et à la vérification des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation, 7 campings ont été recensés dans le département des Landes pour les risques suivants :

- 2 pour submersion marine ;
- 1 pour submersion marine/ruissellement ;
- 4 pour rupture de digue.

Les visites de ces campings menées entre le 30 avril et le 4 décembre 2015 ont été l'occasion d'émettre des recommandations aux maires concernés et de sensibiliser les gestionnaires de camping aux risques auxquels ils sont potentiellement exposés.

Assurer la sécurité des installations

pour une bonne protection des populations



L'unité départementale des Landes de la DREAL* a en charge la réglementation et le contrôle des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le département des Landes, soit 6 établissements Seveso Seuil Bas, 9 établissements Seveso Seuil Haut et 219 autres établissements relevant du régime de l'autorisation. L'UD-DREAL* a mené 100 inspections en 2015.

C'est notamment le cas des **15 inspections « sûreté » réalisées, de septembre à novembre 2015, sur l'ensemble des sites Seveso des Landes**, selon les directives du gouvernement suite à l'attentat perpétré le 26 juin 2015 contre un établissement Seveso à Saint-Quentin-Fallavier et aux incendies d'origine criminelle survenus le 14 juillet 2015 sur un site pétrochimique de Berre-l'Étang. Menées en binôme avec les référents sûretés de la gendarmerie ou de la police nationale (hormis pour les entreprises du secteur agroalimentaire), ces inspections ont permis de contrôler le respect des dispositions prévues par le référentiel des ICPE applicable au site en matière de protection contre les actes de malveillance : clôture des sites, contrôle d'accès, gardiennage et surveillance. Ces inspections ont également permis d'examiner avec les exploitants des voies d'améliorations envisageables.

Par ailleurs, l'UD-DREAL a participé à la poursuite de la mise en oeuvre de la « **réforme anti-endommagement** », entrée en vigueur au 1er juillet 2012 afin de garantir plus de sécurité pour les riverains et pour le personnel effectuant les travaux, mais également plus de sûreté sur les réseaux afin d'assurer une meilleure continuité des services publics :

- 6 inspections réactives suite à des endommagements de canalisations de gaz enterrées par des travaux tiers ;
- 3 inspections de chantiers de BTP à proximité de canalisations de gaz, multipliant ainsi par 4 les contrôles de la DREAL par rapport à 2014. De 2014 à 2015, la baisse des dommages sensibles est estimée à 36%.

L'UD-DREAL a également engagé, poursuivi ou achevé l'instruction d'une quinzaine de dossiers de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE), conduisant à réglementer l'exploitation de 7 établissements au travers des arrêtés préfectoraux d'autorisation signés à l'issue de la procédure d'instruction.

Deux de ces instructions ont permis de mettre en oeuvre le certificat de projet, procédure destinée à faciliter et sécuriser les projets des entreprises. Cette procédure consiste, pour un porteur de projet qui n'est pas certain du cadre juridique de son projet et de toutes les formalités administratives qu'il aura à accomplir pour pouvoir le

réaliser, à demander à l'administration de lui apporter les informations dont il a besoin. **Ainsi, le premier certificat de projet français a été signé dans le département des Landes le 11 juillet 2014.** Il a permis l'instruction par la DREAL du dossier de demande d'autorisation d'exploiter concernant la création d'une usine de fabrication d'aliment pour poissons 10 mois après le dépôt du dossier recevable. Par ailleurs, depuis le 1er novembre 2015, l'expérimentation relative à la mise en place d'une autorisation unique pour les éoliennes et les installations de méthanisation est généralisée à l'ensemble des régions françaises. C'est dans ce cadre que la première demande d'autorisation unique a été déposée dans le département des Landes par la société ESCOURCE ENERGIES le 7 décembre 2015 en vue de créer un parc éolien sur la commune d'Escource.

Parmi les actions nationales 2015, l'une d'elle porte sur la poursuite de la surveillance des habitations et locaux contigus à des pressings utilisant du perchloroéthylène, produit dont la suppression est fixée par la réglementation de manière progressive du 01/09/14 au 01/01/22 en fonction de l'âge de la machine. Il s'agit d'un solvant classé comme cancérigène possible pour l'homme, dangereux pour l'environnement et pouvant aussi avoir des effets chroniques tels que des troubles neurologiques, des atteintes hépatiques et rénales.

Dans le département des Landes, 49 pressings implantés dans 26 communes différentes sont concernés.

Dans l'attente de la suppression de l'ensemble des machines fonctionnant avec cette substance, le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) a décidé de renforcer les contrôles pour s'assurer que les machines fonctionnent sans risques pour les riverains. Il a alors été adressé, au cours de l'année 2015 et à l'ensemble des riverains de pressings recensés, des plaquettes d'information leur proposant de solliciter des mesures dans leurs habitations (à la charge du MEEM). Les maires des communes concernées ont également fait l'objet d'un courrier d'information de la part de la préfecture des Landes. A ce jour, aucun riverain du département des Landes n'a sollicité de mesure dans son habitation.

Assurer la sécurité alimentaire et la protection animale



Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments

703 inspections ont été réalisées en 2015 (pour 794 programmées soit 89% de réalisation). Cette situation s'explique notamment par la crise aviaire apparue en décembre, avec l'annulation des inspections dans les salles d'abattage à la ferme pour des motifs de biosécurité.

5198 ateliers sont enregistrés dans SIGAL (système d'information généralisée de la DGAL), ce qui a accru les inspections de 14%

Le nombre d'inspections sanitaires réalisées est en baisse par rapport à 2014 (-23%), en raison notamment du redéploiement d'agents sur les abattoirs de volailles. Dans le cadre de ces inspections, 10 procès-verbaux de constatation d'infractions ont été dressés et transmis au procureur de la République, 46 plaintes ont été enregistrées.

Un Bilan OIV* de l'été : 215 établissements contrôlés, 39 suites (1 fermeture volontaire, 19 avertissements, 9 mises en demeure, et 5 PV) et 25 kg de marchandises détruites dans 5 ateliers.

Enfin, l'opération *Fêtes de fin d'année* a conduit à l'inspection d'une dizaine d'établissements de remise directe, producteurs d'huîtres ou oeuvres caritatives.

Activité à la remise directe : restauration, marchés, transport de denrées

Les priorités de contrôle de la mission protection des consommateurs s'orientent traditionnellement vers les marchés estivaux et zones de restauration qui nécessitent une vigilance constante, notamment pour ce qui concerne l'hygiène et la loyauté des transactions des revendeurs de fromages, olives de table et pâtisseries.

La Mission protection des consommateurs et lutte contre les fraudes (MPCLF) a mené durant l'OIV 33 contrôles en restauration, 156 sur les stands des marchés de Mont-de-Marsan, Seignosse, Léon et Mimizan en marge des ferias de Dax, conjointement avec la DGDDI* et la DDCSPP*. Le contrôle de 26 opérateurs transportant des denrées alimentaires a entraîné l'établissement de deux procès-verbaux.

Toxi-Infection Alimentaire Collective (TIAC) et alertes

La mission SSAN* a géré 11 alertes et 12 TIAC en 2015.

Plan de Surveillance Plan de Contrôle (PSPC)

562 prélèvements et analyses ont été effectués, dont une inspection en élevage chez les gaveurs.

D'autres prélèvements ont concerné l'encéphalopathie spongiforme subaiguë transmissible (vache folle et mouton tremblant) : 550 prélèvements ont été réalisés en abattoirs (dont 7 ovins à Hagetmau) répartis en 208 prélèvements à Hagetmau et 342 à Mont de Marsan. Enfin, concernant la trichine, 64 chevaux ont été prélevés à Mont-de-Marsan (100% des chevaux abattus) et 901 porcs ont été prélevés à Hagetmau (100% des reproducteurs et des pleins airs et 0.5% des porcs charcutiers).

Export : 4857 certificats ont été délivrés en 2015 (+3% par rapport à 2014) avec un effondrement en décembre en raison de la crise aviaire. Les certificats se répartissent sur 2 sites : 3628 à Mont-de-Marsan (+11% par rapport à 2014) avec comme exportateurs les plus significatifs : Fermiers Landais, Delpeyrat et Castaing.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



Le marché du travail

L'année 2015 s'est terminée par une note optimiste sur le terrain de l'emploi, avec pour la première fois depuis 2007, quatre mois consécutifs (de juillet à septembre) de baisse du nombre de demandeurs d'emploi (cat. ABC*) grâce à un meilleur niveau d'activité économique et à la mobilisation exceptionnelle des outils de la politique de l'emploi : de 34 090 demandeurs d'emploi à 33 262 soit une baisse cumulée de 2,42 %, concernant 828 personnes.

Ainsi pour les contrats aidés tous les objectifs annuels ont été atteints et parfois largement dépassés, à l'exception des Emplois d'Avenir, sur lesquels la situation financière des collectivités locales et du réseau associatif a pesé négativement.

	Objectifs année 2015	Poids régional	Nbre conventions conclues	% d'atteinte de l'objectif
EAV	381	10%	365	95,8%
CAE	1 404	11%	1 646	117,2%
CIE	482	12%	632	131,1%

EN BREF



Lancement de la Garantie jeunes

135 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2015 et 36 dans l'I.E.J. (Initiative emploi jeune).

- Baisse de la mobilisation de l'activité partielle en 2015 : c'est le signe d'une meilleure conjoncture ;
- Recours à l'interim plus marqué, notamment au second semestre ;
- Deux plans de sauvegarde de l'emploi ;
- Suivi particulier de la filière bois ;
- Soutien aux entreprises du BTP en difficultés en partenariat avec les organisations professionnelles du secteur : mobilisation de l'AFPA Transitions pour un diagnostic global et du conseil au sein des entreprises, mobilisation du CCSF, de la médiation du crédit, de l'activité partielle. En tout, 8 entreprises ont été concernées.

Faciliter et promouvoir l'insertion et la citoyenneté des jeunes



L'année 2015 a été marquée par la mise en place de deux nouveaux dispositifs en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- la Garantie jeunes, mise en oeuvre par la Mission locale des Landes et parrainée par :



Mr. Bricolage



E. Leclerc



STEF



- l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) mise en place par le service de prévention spécialisée du Conseil Départemental et la Mission locale des Landes.

Afin de veiller à la coordination des dispositifs, d'assurer une visibilité et lisibilité optimale et d'impulser la mobilisation collective nécessaire à leur pleine réussite, le Conseil départemental des Landes et les services de l'État ont mis en place en juin 2015 un outil de pilotage unique : la Commission pour l'insertion et la citoyenneté des jeunes, dont la commission restreinte réalise un point mensuel sur l'état d'avancement du service civique. Un groupe de travail sera proposé en 2016 sur la formation civique et citoyenne.

Service civique

Le service civique est un moyen pour renforcer le sens civique des volontaires et les sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté. Le Président de la République, en début d'année 2015, a décidé que ce dispositif allait devenir universel. L'ambition est de proposer 150 000 missions par an dès que possible. L'objectif de l'Agence du Service Civique est de garantir la montée en charge quantitative du service civique.

Dans les Landes, la sous-préfecture de Dax et 3 collectivités territoriales ont été agréées ainsi qu'un CCAS et un CIAS. Une attention particulière a été portée sur l'engagement des collectivités territoriales. Un kit *mode d'emploi* à diffuser auprès de celles-ci a notamment été réalisé.

En chiffres:



- 85 volontaires en cours de mission auprès de 14 structures agréées localement et de 15 structures bénéficiant d'un agrément national (dont 27 volontaires à l'Éducation nationale, 10 à Pôle Emploi) ;

- 110 jeunes landais ont démarré une mission auxquels il faut ajouter une quarantaine de volontaires qui ont achevé leur mission dans l'année.

Accompagner les entreprises



Visites d'entreprises

- 56 visites d'entreprises en 2015 ;
- 60 projets privés suivis dans le cadre de la mise en place du RUI (Réfèrent Unique aux Investissements) et 20 projet collectifs ;
- 1,7 M euros engagés accompagnés de la création de 4 000 emplois.

La prime d'Aménagement du Territoire en chiffres

3 dossiers PAT soldés pour un montant total d'aides versées de 702 000 euros. Pour ces aides, l'État a soutenu des programmes d'investissement d'un montant total de 45 M euros qui ont permis la création de 130 emplois en CDI. 468 169 euros ont été affectés par l'Etat au titre du FISAC à une douzaine d'ORI*.

ZOOM SUR



LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'entrée en vigueur des lois Savary et Macron a nécessité de reprendre en main l'activité de suivi des prestations de service internationales (PSI). 40 contrôles ont été opérés donnant lieu à quatre procédures.

La DIRECCTE a par ailleurs prononcé deux amendes administratives d'un montant de 10 000 euros à l'encontre de deux entreprises, pour défaut de déclarations de détachement.

Enfin une injonction a été adressée à une entreprise concernant deux sous-traitants espagnol et portugais dont les salariés dépassaient les durées maximales de travail.

Le donneur d'ordre a donné suite à la demande.

Lutter contre l'économie souterraine (MSSAN et DGDDI)

4 opérateurs ont été contrôlés et 266 articles de contrefaçon ont été découverts. 4 procédures douanières de détention irrégulière de marchandise prohibée avec saisie de la marchandise ont été établies (valeur retenue pour les produits non contrefaits 22 170 euros).

Contrôle des ventes sauvages durant la fêria de Dax :

2 opérateurs occupant irrégulièrement le domaine public ont été verbalisés (absence de permis de stationnement et absence d'immatriculation au registre du commerce) au titre de l'article L442-8 du code de commerce : 433 produits offerts à la vente ont ainsi été consignés dans les locaux de la police municipale et les dossiers transmis au Parquet de Dax.

GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

L'accès au logement



Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale - Le diagnostic territorial partagé à 360° et la démarche AGILLE

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale affiche des objectifs forts en ce qui concerne la gouvernance et les pratiques pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement. Pour y répondre, l'élaboration dans les Landes en 2015 d'un diagnostic territorial partagé avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux a été menée afin

de mieux évaluer les besoins, dans une perspective d'adaptation, sur les années à venir, de l'offre en hébergement, logement et accompagnement pour les publics concernés.

Ce travail a été mené avec la démarche expérimentale AGILLE - *Améliorer la Gouvernance et développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion* sur les volets hébergement/logement et l'insertion par l'activité économique. Ces deux démarches s'articulent autour de principes d'actions communs : une gouvernance partagée entre tous les acteurs, une territorialisation des enjeux aux différentes échelles et un décloisonnement des approches hébergement-logement et politiques médico-sociales.

La version définitive du diagnostic territorial partagé à 360°, datée du 16 juillet 2015, a été validée par le préfet des Landes et l'ensemble des partenaires associés à la démarche.

Parallèlement, la poursuite de la conduite partenariale de la démarche AGILLE a permis de mener une réflexion sur la structuration de la prévention des expulsions locatives pour l'adapter aux enjeux locaux et aux attentes des acteurs du secteur logement. Des pistes de simplification de la gouvernance sur le volet hébergement/logement et plus particulièrement les perspectives d'évolution de la CCAPEX dans les Landes, ont ainsi pu être identifiées.

Accompagner les personnes les plus vulnérables

L'accès au logement des personnes défavorisées



Le département des Landes connaît la croissance démographique la plus forte d'Aquitaine (+ 1,4 % par an depuis 1999). Cette progression démographique est toutefois inégalement répartie sur le territoire, puisqu'elle concerne plus particulièrement les deux agglomérations de Mont-de-Marsan et de Dax, ainsi que les communautés de communes des Grands Lacs, Maremne Adour Côte-Sud (MACS) et du Seignanx. Les enjeux liés à la tension du marché de l'habitat et à l'accès au loge-

ment des personnes défavorisées se déclinent suivant cette même territorialisation.

La DDCSPP est plus particulièrement mobilisée au titre du droit au logement opposable (DALO), de la réserve préfectorale et des publics identifiés dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des publics défavorisés (PDALPD), notamment par la commission d'examen des situations individuelles (CESI).

Dans un contexte économique et social difficile, l'année 2015 est marquée par une augmentation du nombre de dossiers déposés dans le cadre du contingent préfectoral (191 nouveaux dossiers, pour 146 en 2014) et un maintien à un niveau soutenu de l'activité de la commission de médiation DALO (135 recours, dont 65 reconnus prioritaires et urgents, pour 147 recours en 2014) et de la CESI (71 nouveaux dossiers, pour 73 en 2014).

ZOOM SUR



LES DISPOSITIFS DE VEILLE SOCIALE ET D'HÉBERGEMENT

Le SIAO* : Acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement, le SIAO assure la mobilisation optimale des moyens disponibles à l'échelle du territoire en matière d'hébergement d'urgence. Il recueille, centralise les demandes d'hébergement d'urgence en lien avec le 115 et assure la régulation des orientations après évaluation sociale. Le département des Landes bénéficie d'un SIAO unique conformément aux dispositions de la loi ALUR de mars 2014. En 2015, le BOP 177: "Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables", a financé un ETP supplémentaire en faveur du 115.

L'hébergement d'urgence, hors CHRS*, a connu, entre 2014 et 2015, une augmentation de sa capacité, d'un peu moins de 40%, afin de répondre notamment à la sur-occupation observée en période hivernale. Le département des Landes a bénéficié du financement de 20 places supplémentaires d'hébergement

d'urgence dans le diffus. La pérennisation de ces places s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'assurer le principe de continuité de la prise en charge des personnes, notamment des familles, et de réduire les nuitées hôtelières d'ici 3 ans (plan de résorption 2015-2017). Les CHRS ont connu une augmentation de leurs capacités, entre 2014 et 2015, de près de 7%. Il convient de souligner la pérennisation de 6 places d'urgence au sein du CHRS géré par la Maison du Logement à Dax.

Le CADA des Landes, géré par l'association LANDANA, n'a pas connu, depuis 2013, de modification de sa capacité d'accueil de 78 places. Elle a déposé un dossier pour la création d'un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) dans le cadre de l'appel à projet de juillet 2015 (au même titre que l'association Maison du Logement). Pour information, dans le cadre de la campagne d'ouverture de 8630 nouvelles places de CADA, lancée début décembre 2015, aucun opérateur ne s'est positionné.

Intégration des populations immigrées :

Trois ateliers sociolinguistiques du département des Landes ont pu être soutenus :

- L'atelier itinérant AIRELF*, porté par l'Association Culture et Loisirs à SABRES, qui promeut notamment l'apprentissage de la langue française aux étrangers mais également aux personnes en situation d'illettrisme sur 5 communes de la Haute Lande. Ainsi, 26 migrants primo-accédants ont bénéficié d'une formation linguistique représentant 1500 heures de formation.
- L'atelier *Pour vouloir apprendre* porté par l'Amicale Laïque Montoise, au sein duquel une formatrice et treize bénévoles sont engagés dans l'apprentissage du français, comprenant huit niveaux de compétence. Grâce à cette action, 147 primo-accédants ont participé aux ateliers pour un total de 3780 heures de formation.
- L'atelier linguistique et préparation au code de la route porté par l'association *Bois et Services* située au quartier du Peyrouat (contrat de ville) à Mont-de-Marsan. L'action représente 951 heures de formation linguistique bénéficiant à 49 primo-accédants. Cet atelier répond à des situations sociales complexes et permet en particulier à un public féminin d'accéder à plus d'autonomie personnelle et logistique.

Les effets de telles actions sur l'intégration sociale de leurs bénéficiaires, et notamment leur accès à l'emploi (CDI, CDD), sont notables. Ces actions font l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative en vue d'une synthèse régionale.





PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Mission éducation prévention - Mission conseil développement associatif - MEP-MCDA

Le cœur de métier de la mission est la mise en oeuvre des politiques publiques qui concourent à la cohésion sociale et à la réduction des inégalités territoriales par le soutien à la vie associative et aux actions partenariales dans les champs du sport et de l'éducation populaire :

- action renforcée en 2015 sur l'accompagnement pédagogique et technique du déploiement des PEDT*, l'accompagnement qualitatif et le contrôle des accueils de mineurs, le service civique et le travail partenarial engagé sur la mise en place du schéma départemental de soutien aux familles ;
- suivi des champs de la formation et de l'emploi dans les secteurs sportifs, de l'éducation populaire et associatif positionnant ainsi l'Etat comme un partenaire efficace des acteurs locaux du développement ;
- intégration du greffe des associations au sein de la mission, participant à la reconnaissance des services de la DDCSPP comme un partenaire incontournable et efficace pour les dirigeants associatifs.

L'égalité des chances

Le soutien aux politiques familiales

Le schéma départemental des services aux familles

Signataires d'une convention pluriannuelle de partenariat sur le fonctionnement et l'animation du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (23 avril 2014), les services organisent, aux côtés de la CAF qui coordonne et anime le réseau parentalité, les instances opérationnelles du dispositif après la réalisation d'un diagnostic départemental.

Membres du comité de pilotage du réseau d'écoute et d'appui à la parentalité et du contrat local d'accompagnement à la scolarité, ils participent aux décisions d'attribution des fonds. L'objectif est la création en 2016 du futur schéma départemental des services aux familles.

Accompagnement des familles vulnérables

Des actions liées aux consultations de conseil conjugal menées par le planning familial et l'association couples et familles ont pu être financées.

Information et conseil familial

Le suivi du Budget opérationnel de programme (BOP) 304 : "Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire", permet de soutenir l'activité de deux établissements d'information, de consultation et de conseil familial.

Protection de l'enfance

Sous l'égide du Conseil départemental, l'observatoire départemental de la protection de l'enfance s'est réuni 3 fois en 2015. L'objectif est la signature du schéma de la protection de l'enfance 2016-2022 en mars - avril 2016, dont le périmètre d'action devra être adapté à la mise en place du schéma des services aux familles.

Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat qui comprend 8 membres a été renouvelé suite aux élections départementales, ainsi deux nouvelles conseillères départementales en sont devenues membres.

La mission a assuré l'organisation, la tenue et le secrétariat de 6 réunions du conseil de famille en portant l'accent en 2015 sur la consolidation des procédures entre Etat et le Département au regard des dispositions législatives et régle-

mentaires du code de l'action sociale et des familles.

Le contrôle réglementaire des accueils collectifs de mineurs

Le département des Landes reste dans les 10 premiers en France pour l'accueil de séjours collectifs de mineurs. La période 2014/2015 a été marquée par la stabilisation du nombre de séjours organisés après une forte baisse en 2014, et par une légère diminution du nombre d'enfants accueillis (imputable très probablement à la situation économique dégradée et à une modification des attendus des familles dans l'accueil des enfants en période de vacances).

En revanche, en raison de la poursuite de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, le nombre d'accueils de loisirs sans hébergement a continué d'augmenter très fortement : 301 pour l'année scolaire 2013/2014, celui-ci progresse à 459 pour l'année scolaire 2014/2015.

Sur la même période, le nombre d'enfants fréquentant les accueils de loisirs est passé de 22.430 à 30.002. Ce sont ainsi plus de 315 accueils périscolaires qui ont été mis en place dans le prolongement des politiques éducatives et des services aux familles.

Jeunesse et sports

La promotion de la pratique des activités physiques et sportives

Les crédits du Centre national de développement du sport (CNDS) se sont élevés en 2015 à 703 845 euros (709 730 euros en 2014). Les subventions ont bénéficié à 76 associations sportives (97 en 2014) pour un montant de 346 455 euros et 44 comités départementaux (50 en 2014) pour un montant de 357 390 euros.

Le dispositif Emplois CNDS a financé directement en 2015 34 emplois dont 10 créations nouvelles..

Protection des populations

Avec plus de 100 contrôles d'établissements d'APS (activités physiques et sportives), l'accent a été mis de nouveau cette année sur les écoles de surf (françaises et étrangères), les centres équestres (11 contrôles), les établissements proposant des loisirs nautiques motorisés, les piscines privées à usage collectif ainsi que les écoles de voile.

Les non-conformités restent mineures et se règlent essentiellement par des rappels de réglementation. Dans ce domaine du contrôle, les actions conjointes menées avec la mission de protection des consommateurs et de lutte contre les fraudes seront poursuivies en 2016 selon un plan annuel de contrôles. A noter en 2015 :

- 1 procédure administrative de suspension de l'exploitation d'un EAPS a été mise en oeuvre ;
- l'opération 50 000 sets de table Littoral plaisir Prévention noyade à destination de 8 communes littorales ;
- 208 dossiers de déclarations de manifestations sportives non motorisées sur la voie publique instruits.



En matière d'équipements sportifs, l'actualisation du recensement portait en 2015 sur les 24 communes de 2.500 à 10.000 habitants :

- 518 fiches installations ont été vérifiées et mises à jour lorsque c'était nécessaire.
- 60 commissions de sécurité et d'accessibilité et 17 commissions de sécurité routière (courses de moto-cross, de karting, de solex de 4x4, homologations de terrains de moto-cross ou de courses de moto sur sable).

Favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes

L'Information jeunesse (IJ), le soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes

La DDCSPP anime le réseau des 12 Bureaux et Points Information Jeunesse des Landes à raison de 5 réunions/an en direction des animateurs-informateurs autour de thématiques variées. En 2015, elles ont été complétées par :

- 2 journées régionales à Sarlat sur la mobilité des jeunes et la préparation du passage à la grande région (65 personnes),
- 2 journées de formation à Morcenx sur le management et la négociation (13 participants).

Quatre collectivités ont sollicité le service pour réfléchir à la création d'une structure d'Information jeunesse (IJ).

De par son action généraliste, le réseau IJ constitue à la fois un observatoire local des attentes, besoins et préoccupations des jeunes et l'un des maillons essentiels de l'action en direction de la jeunesse.

Landes Imaginations en chiffres



Il s'agit de treize projets dont quatre centrés sur la mobilité quatre autour sur la culture, trois sur le sport, deux sur l'animation locale et un projet spécifique de photo reportage sur des espaces éducatifs.

Depuis 17 ans maintenant, un dispositif partenarial d'aide aux projets de jeunes particulièrement exemplaire, « Landes Imaginations » est mis en place dans les Landes. Financé par la DDCSPP, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA et depuis 2012 par le Conseil régional d'Aquitaine, ce dispositif a accompagné depuis sa création plus de 230 projets de jeunes de 12 à 28 ans.

Une réflexion sur l'encouragement des projets d'Economie sociale et solidaire (ESS) mis en oeuvre par les jeunes a été engagée avec les partenaires institutionnels Landes Imaginations et les acteurs de l'ESS landais. Elle devait aboutir le 17 mars 2016 par l'organisation d'une journée de sensibilisation des accompagnateurs des projets de jeunes dans les collectivités et associations.

La politique de la ville

L'année 2015 a été marquée par la signature des contrats de ville de Mont-de-Marsan agglomération et du Grand Dax.

Ces contrats de ville s'étalent sur la période 2015-2020 et sont portés par l'Etat et les intercommunalités sur la base de la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ensemble des partenaires s'est mobilisé autour de l'élaboration de ces contrats qui, à partir d'un diagnostic et d'enjeux partagés, formalisent l'engagement de chacun en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en matière de cohésion sociale, de développement économique et de l'emploi et de cadre de vie et du renouvellement urbain. Ils précisent également les modalités de participation des habitants à la mise en oeuvre de la politique de la ville (conseils citoyens).



Dax : quartiers du Sablar, de Cuyès et du Gond

Mont-de-Marsan agglomération est maintenue dans cette géographie s'agissant des quartiers du Peyrouat à Mont-de-Marsan et de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont.



Mont-de-Marsan : quartiers du Peyrouat, et de la Moustey

L'agglomération du Grand Dax constitue pour sa part un territoire entrant de la politique de la ville au titre des quartiers de Cuyès, du Gond et du Sablar à Dax.

Le contrat de ville de l'agglomération du Grand Dax a été signé le mercredi 28 octobre 2015 au siège de l'agglomération et le contrat de ville de l'agglomération de Mont-de-Marsan a été signé le jeudi 29 octobre 2015 à la préfecture des Landes.

Ces financements ont permis la mise en oeuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans des champs aussi variés que l'éducation, l'accès à la santé, à la citoyenneté, aux droits, à la culture et aux sports, la levée des freins à l'emploi, l'insertion par l'activité économique ou la gestion urbaine de proximité.

ZOOM SUR



L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil non spécialisées

Le soutien à la cellule départementale d'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les structures collectives de loisirs déclarées à la DDCSPP a été poursuivi. Ce dispositif exemplaire pour lequel la DDCSPP attribue un poste FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) est porté par l'association « La Jeunesse au Plein Air » avec un soutien financier important également de la CAF et du conseil départemental des Landes. Ce projet partenarial associant Etat, CD 40, CAF, MDPH, associations départementales de jeunesse, parents d'élèves se déploie par la création d'outils de construction du projet, l'organisation des rencontres de territoire, la participation aux formations partagées etc. La grande richesse de ce partenariat a permis d'assurer le lien entre les familles, établissements de soin, accueils de loisirs, écoles. En quelques chiffres :



En 2016, l'accent portera sur la cohérence et la continuité des accueils entre les temps scolaires et périscolaires.

Grâce à l'action efficace du chargé de mission recruté en 2012 pour ce dispositif, des enfants en situation de handicap ont pu fréquenter les accueils de loisirs du département dans des conditions de qualité et de sécurité maximale, bénéficiant de la bienveillance et de la disponibilité des équipes sur le terrain.



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

Soutenir les collectivités



Le programme européen «compétitivité régionale et emploi» 2007-2013

Pour les Landes, 125 projets ont été financés par le FEDER, représentant un montant d'investissement de 127 147 037 euros et 29 852 795 euros de subvention FEDER. En 2015, un montant de 7 228 154 euros a été versé. La programmation a été achevée au 31 décembre.

Contrat de Plan Etat - Région 2015 - 2020, signé le 23 juillet 2015 :

L'ensemble des opérations soutenues par le Conseil départemental des Landes, la Communauté d'Agglomération du Marsan et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, a été adressé au préfet de région.

Les projets recensés concernent les filières prometteuses au plan économique : plateformes technologiques, filières d'avenir, centre de ressources (AGROLANDES, DOMO-LANDES, PULSEO, cluster glisse, thermalisme, extension de l'IUT de Mont-de-Marsan,...).

Au delà des stricts enjeux environnementaux, les nouveaux besoins en efficacité énergétique, la mobilité multimodale (gares de Dax et Mont de Marsan, liaison 2X2 voies entre Mont-de-Marsan et l'autoroute A65...), la continuité écologique des cours d'eau, la biodiversité, les énergies renouvelables (énergie bois, solaire, méthanisation, géothermie...), la prévention des risques (inondations) sont des domaines prioritaires pour le département.



Le volet territorial est également développé au titre du maintien et du développement d'activités en matière de politique de la ville, aides aux bassins d'emploi en restructuration, transformation des industries du bois, , maintien des services publics, littoral (désensablement du lac d'Hossegor, lutte contre l'érosion du littoral), tourisme....

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Dans le cadre des mesures pour le soutien à l'investissement local, la loi de finances pour 2015 a abondé de 200 M d'euros l'enveloppe nationale de la DETR. La DETR permet de maintenir une activité économique régulière pour les entreprises locales. L'augmentation des subventions accordées depuis plusieurs années a facilité un montant d'investissements conséquents, de 23,8 M d'euros à 30 M d'euros en 5 ans. En 2015, l'enveloppe pour les Landes s'élève à 8 756 934 euros (6 551 479 euros en 2014). Le BAE* a engagé 199 dossiers, consommant ainsi l'ensemble de l'enveloppe. Concernant les programmes antérieurs, les crédits de paiement correspondent à 5 619 447 euros de travaux d'investissement payés en 2015.

Soutien financier dans le cadre de la tempête janvier et février 2014 :

De nombreuses collectivités ont été touchées par les intempéries de début 2014. Après instruction des demandes de subvention et visite de la commission interministérielle, 52 collectivités ont été retenues. Une enveloppe financière de 1 536 828 euros a été déléguée le 11 juin 2015. Un montant de 596 939 euros a déjà été versé aux collectivités..

Montant du concours financier aux collectivités en 2015

49 492 134 €



Les dotations d'investissement ont été réparties de la manière suivante :

- DGE des départements : 1 386 905 euros
- RADARS : 704 317 euros
- amendes de police : 1 418 578 euros
- FCTVA de droit commun : 38 610 011 euros
- DGE des communes : 5 553 euros
- Dotation de Développement rural : 29 389 euros
- DETR : 8 756 934 euros
- TDIL (réserve parlementaire) : 879 383 euros
- Calamités publiques (tempête Klaus) : 194 207 euros
- Calamités publiques (intempéries 2013) : 47 403 euros
- Calamités publiques (intempéries 2014) : 596 938 euros

Le contrôle de légalité et le conseil aux élus

Le contrôle de légalité des marchés publics

En 2015, 3576 actes ont fait l'objet d'un contrôle approfondi et prioritaire donnant lieu à 609 interventions. Des dossiers ont également fait l'objet d'un signalement au procureur de la République.

Le contrôle de légalité de la fonction publique territoriale

Les actes relevant de la fonction publique territoriale ont donné lieu à 263 contrôles au titre des actes prioritaires.

Le contrôle de légalité des actes d'urbanisme

Au cours de l'année 2015, 1528 actes d'urbanisme ont été contrôlés en partenariat étroit avec les services de la DDTM. Suite aux réformes récentes des lois ALUR et NOTRe, les services ont été vigilants sur les dossiers de PLU et PLUi. La modification du PLU d'une commune littorale a ainsi été déferée au TA qui a ordonné la suspension de la délibération litigieuse.

Le contrôle budgétaire

Dans le cadre du contrôle budgétaire 2015, 1348 budgets primitifs ont été reçus à la préfecture et à la sous-préfecture. 427 budgets primitifs ont été contrôlés.

Une attention particulière a été portée sur le principe du respect de l'équilibre réel en raison du contexte budgétaire contraint (baisse des dotations, emprunts structurés...). Aucune saisine de la chambre régionale des comptes n'est intervenue. Un partenariat avec la DDFIP a été signé en décembre 2014 et a été mis en oeuvre en 2015 sur 6 collectivités territoriales.

Le contrôle de légalité et le conseil aux élus

Le conseil préalable aux élus permet d'éviter que les collectivités et établissements publics ne transmettent des actes non conformes et de prévenir d'éventuelles difficultés contentieuses.

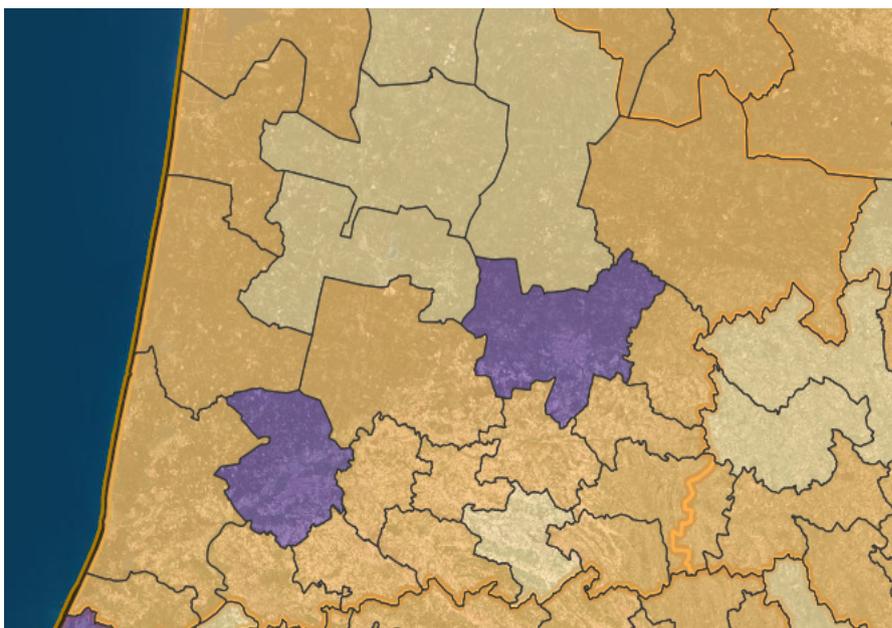
Grâce à ce travail en amont, le nombre total d'actes retirés ou réformés toutes catégories confondues s'est élevé à 126. Enfin l'année 2015 a été marquée par la loi NOTRe et la mise en oeuvre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dossier majeur de la rationalisation de l'intercommunalité avec les projets de fusions. La CDCI* s'est réunie 2 fois et, lors de la dernière réunion le projet de schéma de coopération interdépartemental des Landes a été présenté à ses membres.

Au cours du dernier trimestre 2015, la préfecture et la sous-préfecture ont été particulièrement sollicitées par les collectivités sur toutes les questions liées à cette thématique.

Redessiner l'intercommunalité

Le contexte de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Depuis 2014, plusieurs dispositions ont été prises pour transformer en profondeur l'organisation territoriale de la République. L'empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés, souvent résumés par l'expression "millefeuille territorial", constituent une organisation souvent illisible pour le citoyen, qui nuit à l'efficacité de l'action publique des territoires. La réforme territoriale vise à permettre une meilleure prise en compte des besoins des citoyens et des enjeux qui se posent aux territoires, ainsi qu'une gestion plus efficace des deniers publics.



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, constituent les deux premiers volets de cette réforme. Ils sont complétés par le troisième volet de la réforme avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, qui poursuit quatre grands objectifs :

- clarifier la répartition des compétences entre les collectivités,
- renforcer les compétences économiques de la région,
- réaffirmer le rôle du département en matière sociale,
- renforcer l'intercommunalité.

S'agissant de l'intercommunalité, la loi NOTRe vise à rationaliser la carte des intercommunalités, en leur donnant de nouvelles ambitions :

- renforcer la solidarité financière,
- favoriser la solidarité territoriale,
- faire des intercommunalités des porteurs de projets d'envergure,
- développer l'offre et la qualité de service aux citoyens.

L'objectif est de passer d'intercommunalités de gestion à de véritables intercommunalités de projets.

La méthode et le calendrier du SDCI

Pour élaborer le projet de nouveau SDCI, plusieurs principes ont été retenus.

Il s'agit d'une part de se fonder sur l'existant, en tenant compte de la réalité des bassins de vie et territoires vécus, en s'appuyant sur les coopérations intercommunales existantes pour faciliter les regroupements, tout en restant dans les limites du département par souci de cohérence.

D'autre part, l'élaboration du nouveau SDCI se fait dans une démarche de co-construction. Le schéma est ouvert aux propositions constructives qui s'inscrivent dans l'esprit de la loi et qui renforcent les exigences de solidarité.

ZOOM SUR

LE CALENDRIER DU SDCI DANS LES LANDES



Le 13 novembre 2015, le préfet des Landes a présenté un projet de schéma de l'intercommunalité aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Cette présentation, qui ne constitue pas un acte de décision, n'a fait l'objet d'aucun vote lors de cette séance. Elle est en revanche le point de départ d'une période de consultation de cinq mois comprenant deux phases :

1/ Consultation des territoires (2 mois)

Entre le 28 novembre et le 2 décembre 2015, le projet de schéma a été transmis pour avis à toutes les collectivités (communes, EPCI et syndicats mixtes) appartenant aux périmètres proposés. Ces avis, pris sous forme de délibérations, serviront de base de travail à la CDCI lors de la phase suivante. À défaut de délibération d'une collectivité dans le délai de deux mois, son avis sera réputé favorable.

2/ Consultation de la CDCI (3 mois)

À l'issue de la phase de consultation des collectivités et conformément à la loi, tous les membres de la CDCI recevront notification du projet de schéma accompagné de l'ensemble des avis recueillis.

La CDCI se réunira alors afin d'étudier ce projet. Les modifications potentielles se feront par la voie d'amendements adoptés à la majorité des deux tiers des membres en exercice.

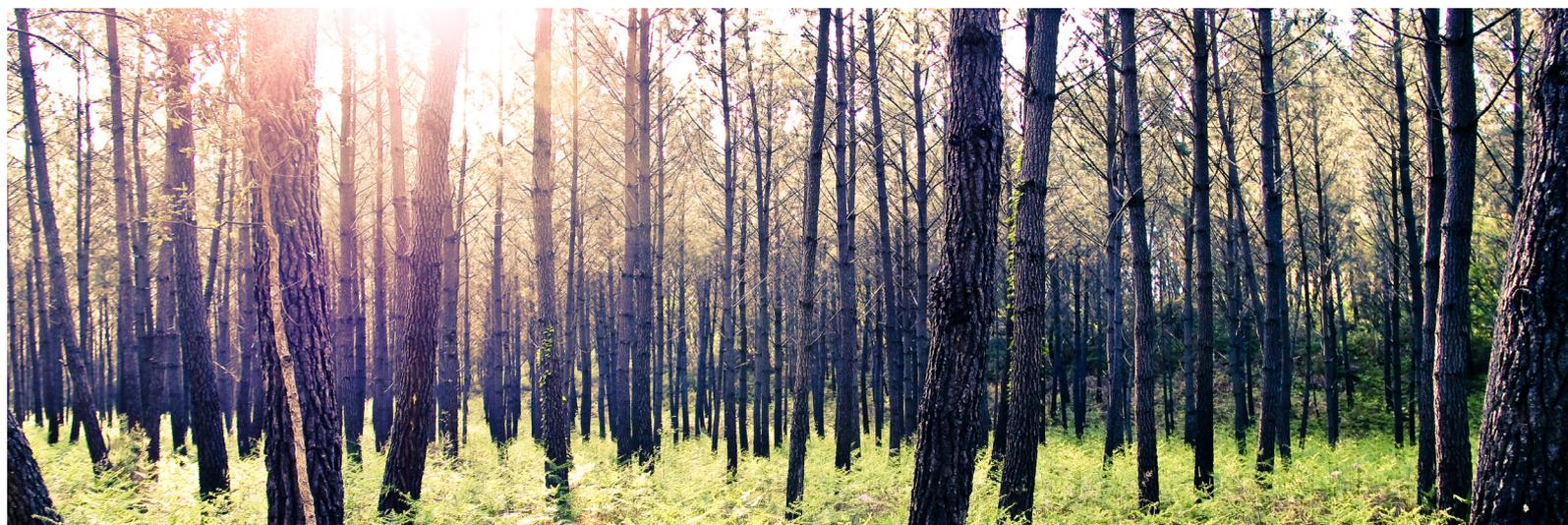
Une fois votés, les amendements régulièrement adoptés seront intégrés au projet de schéma.

À l'issue de sa réflexion, la CDCI devra également donner un avis global sur le document, avis simple sous la forme d'une délibération.

Le préfet des Landes a arrêté le schéma définitif le 21 mars 2016.

Les arrêtés portant périmètres des nouvelles intercommunalités seront pris avant le 31 décembre 2016.

Soutenir l'activité agricole et la forêt



Politique agricole commune

En 2015, la mise en place de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) et l'exigence communautaire de fiabilisation du référentiel parcellaire graphique ont remis en question les fonctionnements antérieurs, et ont conduit la DDTM à instruire les dossiers d'aides agricoles dans des conditions difficiles. Face aux enjeux importants des échéances de paiement pour les agriculteurs, la mise en place de dispositifs palliatifs (Avance de Trésorerie Remboursable -ATR-) a elle-même généré beaucoup de difficultés et de besoin d'accompagnement.

La DDTM a également activé le dispositif spécifique d'aide aux éleveurs dans le cadre du Plan de Soutien à l'Élevage en mobilisant régulièrement une cellule départementale associant les professionnels, les centres de gestion et les banques. Le nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles a été négocié en 2015 avec la profession, et mis en place à partir du 3/2/2016.

Dès le début de l'épizootie d'influenza aviaire fin 2015, la DDTM a été un élément actif de la gestion de la crise au sein du CODEFI (Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises).

Soutien de l'activité forestière

Le massif forestier a été sinistré par 2 tempêtes successives, en 1999 et 2009. Cet espace subit aussi une pression foncière importante, compte tenu de la croissance démographique que connaît le département, mais aussi du fait des nombreux projets de développement notamment photovoltaïques.

Les deux principaux enjeux sont la poursuite de la reconstitution du massif forestier sinistré, la préservation des espaces forestiers, ainsi que de la ressource associée (défrichements, boisements compensateurs...).

La DDTM a mis en application en 2015 la doctrine régionale issue de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, qui conduit à strictement compenser toute perte de surface forestière liée à un défrichement. Le travail d'instruction d'un volet « compensation » (par reboisement sur d'autres terrains ou financière), auparavant limité à certains dossiers, a été étendu en conséquence à la totalité des demandes d'autorisation de défrichement.

Parallèlement, la DDTM a mis en oeuvre les nouvelles modalités relatives à la réduction des délais de procédure, qui conduisent à une diminution sensible de la durée de l'instruction et permettent aux pétitionnaires d'obtenir une réponse plus rapide à leur demande d'autorisation de défrichement.

ZOOM SUR LE PLAN CHABLIS



En 2015, plus de 150.000 hectares de forêt ont été reboisés, pour un objectif total de 205.000 hectares d'ici 2019. Dans l'année, 11.000 hectares ont été nettoyés et 31 hectares reconstitués. Au total, le plan Chablis ce sont 480 millions d'euros de crédits de l'État mobilisés pour le soutien de la forêt.

Aménager l'espace

Gestion durable des territoires et valorisation des données territoriales

La DDTM a renforcé les moyens de la mission connaissance et prospective des territoires pour une mise à disposition des données et un partage par l'ensemble des services. Une réflexion transversale a été engagée sur le foncier et les compensations à mettre en oeuvre pour préserver les équilibres entre différents usages (travaux sur les zones humides, friches,...).

L'URBANISME EN CHIFFRES



Planification : Porter à Connaissance (PàC), Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

- PàC intercommunaux : 17 PàC ont été transmis aux collectivités, dont 5 en 2015
- PVE intercommunaux : 7 PVE ont été envoyés aux collectivités, dont 6 en 2015

Activité de la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

16 documents d'urbanisme ont été soumis pour examen. 51 avis ont été rendus.

Application du Droit du Sol (ADS)

4742 dossiers ont été instruits.

Fiscalité

2015 a vu la mise en place d'une filière propre à la fiscalité de l'urbanisme, en lien avec les 16 centres instructeurs du département.

Logement et Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Sur une enveloppe de 11 968 000 euros, 11 864 000 euros ont été engagés, 9 300 000 euros payés, dont 1 000 000 euros payés en 2015

- 15 dossiers ANRU ont été traités en 2015, il reste 20 dossiers à traiter pour 2016
- L'avenant n° 5 de clôture ANRU a été signé le 5/5/2015
- La DDTM travaille actuellement sur le NPNRU*, une enveloppe de 3,5 à 4 millions d'euros pourrait être attribuée aux Landes.

Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP)

- 770 ADAP ont été déposés à la DDTM ; ils portent sur la perspective de mise en accessibilité de 1900 bâtiments.
- 1354 attestations de conformité aux règles d'accessibilité ont été reçues ce qui représentent donc 1354 bâtiments déjà mis en accessibilité.

Ces chiffres du département sont dans la moyenne nationale. Les perspectives de travaux portées à ce jour par les ADAP représentent un potentiel économique pour le BTP estimé à 55 millions d'euros de travaux.

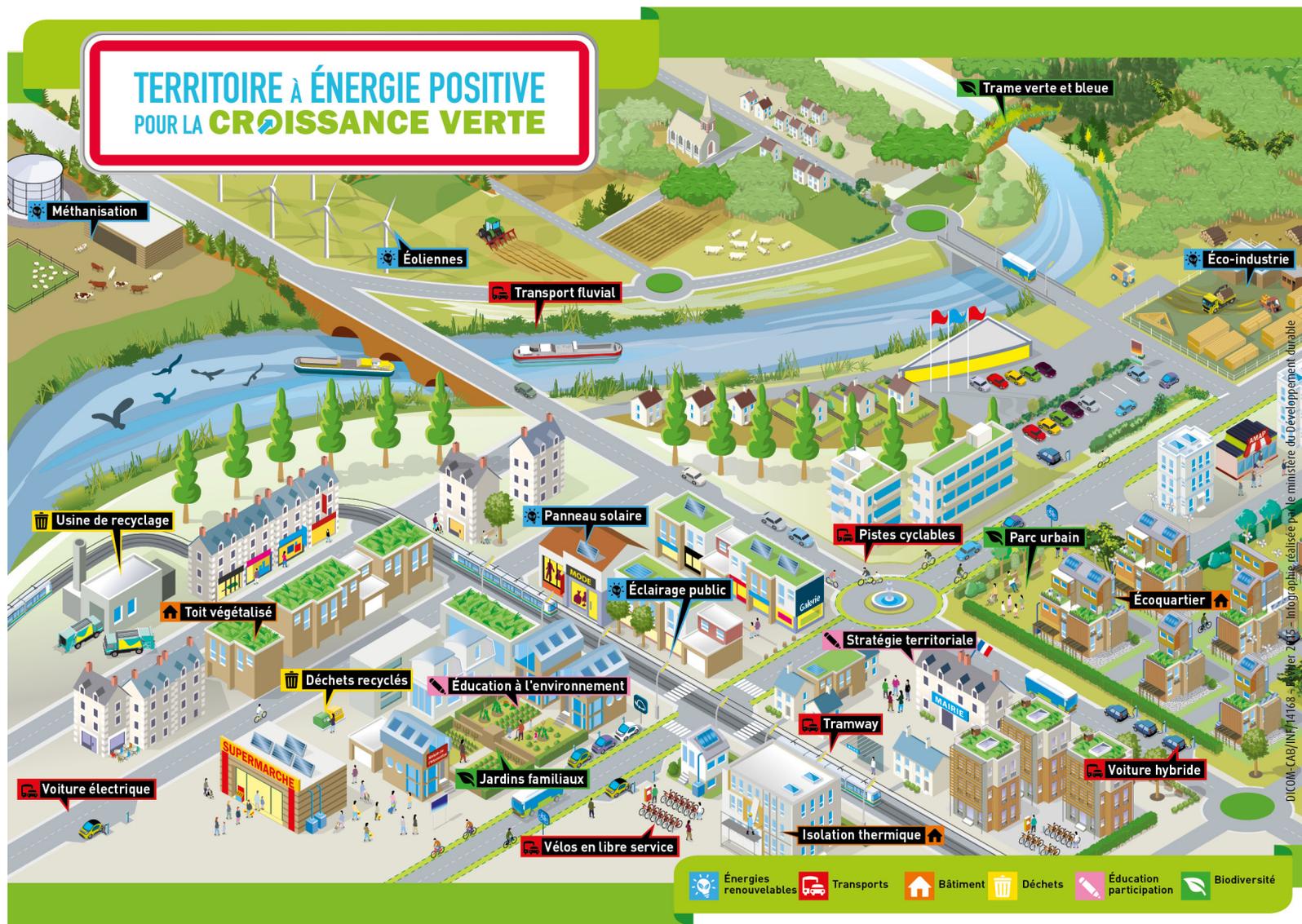
Protéger durablement l'environnement

L'activité demeure très importante en matière de police de l'eau et des milieux aquatiques, compte tenu du nombre et de l'importance des projets. De nombreux sujets portent sur les relations entre agriculture (ou forêt) et environnement dont les interactions entre l'agriculture et la gestion de la ressource en eau s'agissant notamment des prélèvements pour l'irrigation et des pollutions diffuses d'origine agricole

L'activité est par ailleurs, très importante dans le domaine de la chasse, à la hauteur de l'importance et de la sensibilité de cette activité dans le département.



Préparer la transition écologique et énergétique



Promulguée le 17 août 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, par des objectifs clairs et des outils opérationnels, doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Les collectivités, entreprises, habitants et autres acteurs des territoires, peuvent utiliser les dispositions de cette loi, pour gagner du pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie, pour mieux protéger la planète et pour saisir les opportunités d'une croissance verte (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte, appels à projet pour favoriser le développement de 1500 méthaniseurs ou pour les "territoires zéro gaspillage, zéro déchet"...).

LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE LANDAIS



Suite à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), 5 territoires landais, couvrant 1/3 de la superficie du département, ont été labellisés *Territoire à énergie positive pour une croissance verte* (TEPCV) en 2015.

A ce titre, 4 territoires ont bénéficié chacun d'une aide de 500 000 euros pour financer leurs projets porteurs d'excellence environnementale et d'adaptation au changement climatique.

La DDTM accompagne ces territoires dans l'élaboration de leur plan d'action et a soutenu leur candidature. Elle s'emploie également à mobiliser d'autres territoires afin d'initier de nouvelles démarches de transition énergétique, notamment par la rénovation thermique de leurs bâtiments, secteur le plus consommateur d'énergie.

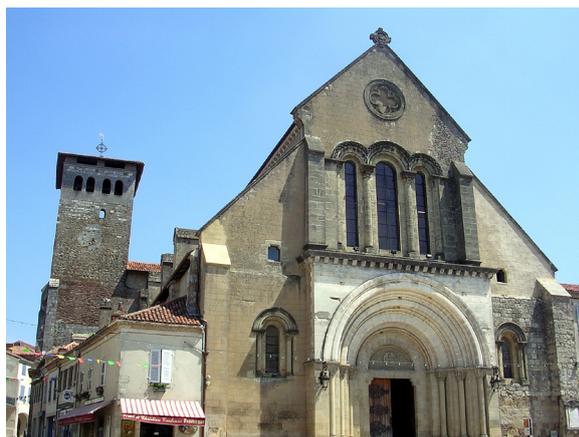
Préserver le patrimoine

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) des Landes participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental. Il veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés : abords de monuments historiques, secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) ou aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Avec les autres services de l'État en région, l'UDAP participe à la gestion des sites et paysages, à l'aménagement du territoire et aux réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.

Les enjeux patrimoniaux dans les Landes

- La requalification des Sites inscrits littoraux ;
- La création des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage (Dax, Saint-Sever et Soorts-Hossegor) ;
- La qualité architecturale en partenariat avec le CAUE,
- Le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme, Aide technique à la restauration des Monuments Historiques, Instruction ADS.



Abbaye de Saint Sever

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE EN CHIFFRES



Patrimoine monumental

244 monuments historiques protégés, dont 38 classés, 10 classés partiellement, 149 inscrits, 40 inscrits partiellement, 7 avec une protection mixte.

Sites

68 sites protégés, dont 25 sites classés couvrant 2 793 ha, et 43 sites inscrits couvrant 138 072 ha.

4073 dossiers d'autorisations dont 8 en sites classés et 4065 en sites inscrits.

Sites inscrits généralisés des Étangs Landais Nord et du Val de Leyre en cours de redéfinition.

ADS - Instruction des dossiers d'urbanisme

5019 avis dont 2736 sur déclarations préalables, 2033 sur permis de construire, 49 sur permis de démolir et 68 sur permis d'aménager (à titre de comparaison, le département de la Gironde en compte 5860, les Pyrénées-Atlantiques en ont 4232 et le Lot-et-Garonne 1620).



Patrimoine mondial de l'UNESCO

4 sites religieux sur les chemins de Saint Jacques : église Ste Quitterie d'Aire-sur-Adour, église abbatiale de St Sever, Ancienne abbaye de Sorde l'Abbaye et le clocher de l'ancienne église de Mimizan.

Espaces protégés Périmètre de Protection Modifié

Cinq Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager approuvées ; une en révision ; deux en cours d'élaboration.

28 Périmètres de Protection Modifiés approuvés.



MODERNISER L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Améliorer le service rendu à l'utilisateur et aux entreprises



Régions d'expérimentation du certificat de projet

Mise en place du certificat de projet

Dans le cadre des mesures de simplification au service des entreprises et porteurs de projets, le gouvernement a créé, par ordonnance n° 2014-356 du 20 mars 2014 le certificat de projet, expérimenté en Aquitaine à compter du 1er avril 2014.

La mise en oeuvre du nouveau dispositif s'est traduite dans le département des Landes par :

- la centralisation en préfecture le suivi de ce dispositif, afin de coordonner les services de l'État, en apportant une réelle plus-value ;
- la création d'une boîte fonctionnelle : pref-certificat-projet@landes.gouv.fr ;
- l'identification d'un correspondant à la Direction des Actions de l'État et des Collectivités Locales (05 58 06 59 22) ;
- la participation aux réflexions menées avec la DREAL Aquitaine concernant la rédaction du nouveau formulaire du certificat de projet ;
- une information opérationnelle mise en ligne sur le site de la Préfecture des Landes le 14 avril 2014 ;
- une large diffusion de cette expérimentation auprès des conseillers départementaux, maires et présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département des Landes.

La démarche du certificat de projet présente plusieurs avantages. Elle permet :

- l'identification, pour les porteurs de projets, d'un interlocuteur unique au sein des services de l'État ;
- une meilleure lisibilité des démarches administratives et des régimes juridiques au moment de la délivrance du certificat de projet ;
- une cristallisation du droit pendant 18 mois. Le droit applicable au projet sera celui en vigueur au moment de la délivrance du certificat de projet (prolongeable de 6 mois supplémentaires). Ce point est essentiel pour le pétitionnaire ;
- une identification en amont, des projets mal intégrés dans l'environnement ;
- un renforcement, pour l'administration, du travail inter-services ;
- une information préalable et exhaustive du porteur de projet sur les procédures nécessaires à la réalisation du projet, générant ainsi un gain de temps précieux dans le déroulement des procédures ;
- une meilleure connaissance préalable du dossier par l'administration avant le début de la phase concrète.

En bref



Trois demandes de certificats de projets ont été formulées en 2015 dans les Landes :

- L'implantation d'une unité de fabrication d'aliments aquacoles sur la commune d'ARUE ;
- La construction d'un bâtiment de stockage par la manufacture des bois landais ;
- L'implantation d'un laminoir par CELSA FRANCE sur la commune de TARNOS.

Développer les démarches de mutualisation des services

Le développement des services au public

A la suite des orientations du Gouvernement encourageant en 2015 la création de maisons de services au public (MSAP), une réflexion a été engagée à l'échelle du territoire landais par les services de l'État, les collectivités et les partenaires du service public pour garantir aux citoyens une offre de services en zones rurales.

Le groupe La Poste a proposé d'accueillir des MSAP dans 18 bureaux de poste landais. La première maison de service au public a été labellisée, à Rion-des-Landes et permet depuis novembre 2015, à cinq opérateurs



Pôle Emploi, la MSA, la CPAM, GRDF, l'ADIL 40 et le CIDF- de garantir un accès de premier niveau à leurs services. Les usagers peuvent recevoir des informations simples, être orientés et être mis en relation avec les opérateurs, sur rendez-vous si besoin, par téléphone ou par l'intermédiaire d'Internet. L'agent d'accueil a été formé par les opérateurs et peut également offrir une assistance à la constitution de dossiers. D'autres créations sont envisagées.

Deux autres projets ont été présentés en 2015 et devraient aboutir en 2016, portés notamment par des communautés de communes.

Les maisons de services au public bénéficient d'un soutien financier de l'État de 25 % du budget de fonctionnement, complété à même hauteur par le fonds inter-opérateur. Les 50% restant sont pris en charge par La Poste pour les MSAP "postales" et par les collectivités porteuses des projets.

Les maisons de services au public s'inscrivent en cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, conformément à la loi NOTRe. Si les premières réflexions ont été amorcées en fin d'année 2015, le diagnostic territorial sera réalisé en 2016 et son approbation est prévue au premier semestre 2017.

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La loi NOTRe prévoit que « sur le territoire de chaque département, l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public dans les Landes, poursuit plusieurs objectifs :

- parvenir à réduire les fractures territoriales en améliorant la qualité et l'accessibilité des services considérés comme essentiels pour la population et l'économie locale ;
- densifier les facteurs d'amélioration et les conditions du développement de futurs bouquets de services et de dégager les enjeux majeurs pour définir des nouvelles orientations ;
- définir, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma devra comprendre un plan de développement de la mutualisation des services.



Développer la dématérialisation et la simplification des procédures



Le programme ACTES

467 collectivités sont désormais rattachées au dispositif ACTES, dont 291 communes, 73 syndicats et 23 EPCI.

L'application ACTES qui a vocation à permettre la dématérialisation et la télétransmission tous les actes soumis à l'obligation de transmission au titre du contrôle de légalité est en progression constante. Entre 2013 et 2015, le taux de raccordement de la préfecture des Landes a augmenté de 36%. En 2015, 42 962 actes ont été transmis par cette application aux services de la préfecture et de la sous-préfecture.

Le cadre juridique de la télétransmission fait l'objet d'une convention signée entre la collectivité et le représentant de l'Etat, le nombre de convention signé en 2015 est de 62.

Les services de l'État en ligne

Pour mieux servir les usagers, la préfecture des Landes et la sous-préfecture de Dax adaptent leurs horaires. L'accueil physique des usagers sera privilégié en matinée et l'accueil téléphonique l'après-midi. En complément, le site Internet des services de l'État dans les Landes offre désormais la possibilité à l'utilisateur de saisir également l'administration par voie électronique.

Pour rentrer en contact avec son administration, chaque citoyen peut se rendre sur le site officiel des services de l'Etat de son département et accéder à l'ensemble des démarches administratives. Pour les Landes, le site est consultable à l'adresse suivante :

www.landes.gouv.fr

Depuis le 7 novembre 2015, ce site propose désormais une rubrique spécifique dédiée au dispositif de Saisine par la Voie Electronique (SVE).

Tout usager (particulier, professionnel ou association) peut ainsi saisir l'administration par voie électronique pour bon nombre de démarches relatives à une demande, une déclaration, l'obtention d'une information ou d'un document auprès de tous les établissements publics. Ce service permet notamment d'accélérer les procédures.

Cette saisine par voie électronique est accessible depuis le même site Internet :

www.landes.gouv.fr

ou plus directement à l'adresse :

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/saisine-par-voie-electronique/>

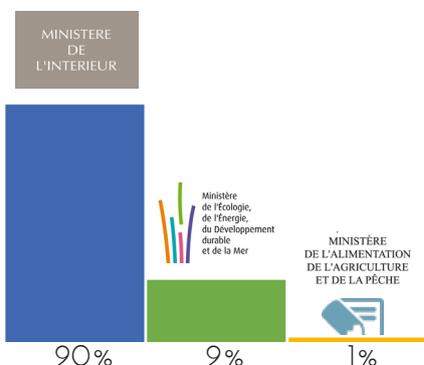


La préfecture en chiffres

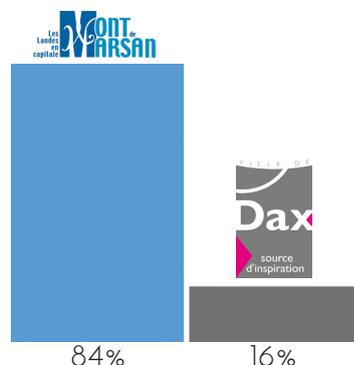
Répartition des effectifs en 2015

La préfecture des Landes compte 152 agents qui sont originaires du ministère de l'intérieur à 90,1 %, du ministère de l'écologie à 8,6 % et du ministère de l'agriculture à 1,3 %. 84,2 % des effectifs sont implantés à Mont-de-Marsan. Les 15,8 % restant travaillent à la sous-préfecture de Dax.

Répartition par ministère

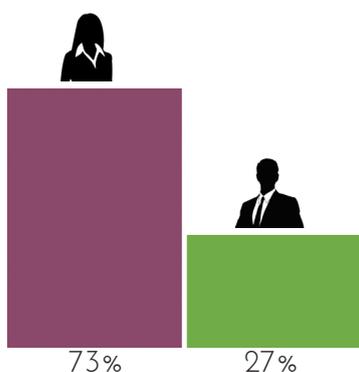


Répartition par arrondissement

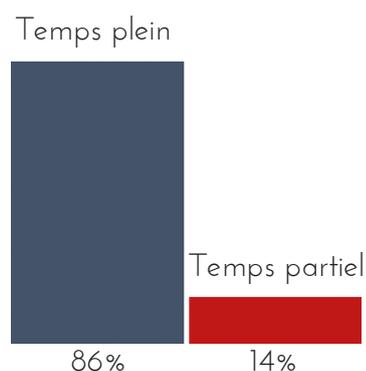


Le personnel de la préfecture est féminin à 73 % et travaille à temps complet à 86,2 %.

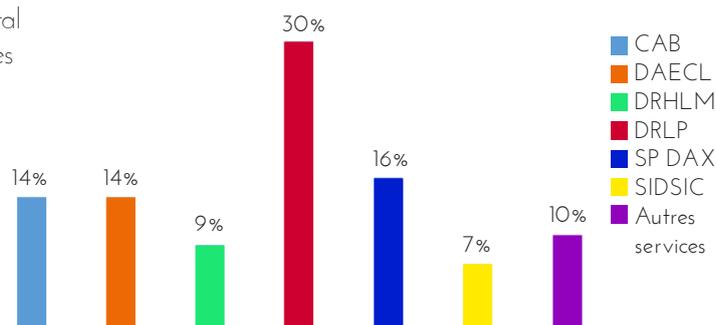
Répartition hommes/femmes



Répartition par temps de travail



L'effectif se répartit entre les différentes directions (cabinet, direction des actions de l'État et des collectivités locales, direction des ressources humaines, de la logistique et des mutualisations, direction de la réglementation et des libertés publiques, sous-préfecture de Dax, service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication et autres services) de la façon suivante :



Assemblée générale sur le plan de préfecture nouvelle génération - Avril 2016



ELECTIONS

L'année électorale a été riche, élections départementales en mars et élections régionales en décembre 2015. La modification du mode de scrutin et de la cartographie notamment des cantons a été source de nombreuses questions et nécessité un accompagnement renforcé des communes lors de l'organisation des deux scrutins. De même, l'ouverture exceptionnelle de la révision des listes électorales en septembre a complexifié le travail des communes et mobilisé les équipes pour leur apporter aide et conseil. Un budget de 827 000 euros a été dédié à l'organisation des élections politiques.

ACTIVITÉS AÉRONAUTIQUES

168 autorisations de survol par des drones ont été délivrées soit une activité en très forte augmentation + 88 %. La préfecture des Landes est aussi labellisée QUALIPREF 2.0 notamment pour le module « Polices administratives ».

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Suspensions prononcées : 787
Budget du PDASR : une trentaine d'opérations financées pour un montant de 74 340 euros.
Accidentologie : 176 accidents, 191 blessés et 30 tués (+20%).

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

21.000 cartes nationales d'identité et 531 passeports délivrés.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

200 dossiers examinés.

TRANSPORTS POIDS LOURDS

61 dérogations accordées et 91 avis rendus.

ÉTRANGERS

4900 usagers reçus.
898 titres délivrés.

PERMIS DE CONDUIRE

Permis délivrés sur le département : 15 747
9 agréments ou renouvellement d'agrément d'auto-école accordés.
7 agréments de centre de sensibilisation à la sécurité routière signés.

FORMATION DU CONDUCTEUR

La réforme intervenue en août a permis d'offrir près de 200 places supplémentaires. Plus de 16000 examens ont été réalisés représentant 67 jours d'examen théorique et 806 jours d'examen pratique pour une équipe de 7 IPCSR. Avec un délai d'attente moyen de 54 jours entre la 1ère et la 2ème présentation au permis B, les Landes enregistrent l'un des meilleurs taux nationaux.

IMMATRICULATIONS

Opérations enregistrées : 47 023 opérations enregistrées.
14 nouveaux professionnels habilités SIV et un retrait d'agrément.
1 renouvellement de gardien de fourrière et 77 724 euros versés.



GLOSSAIRE

- 1- AIRELF : atelier de redécouverte de la langue française
- 2- ALSH : accueil de loisirs sans hébergement
- 3- BAE : bureau d'action de l'Etat
- 4- Bilan OIV : opération interministérielle vacances
- 5- Cat ABC : correspond aux différentes catégories de chômeur
- 6- CDCI : commission départementale de la coopération intercommunale
- 7- CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- 8- DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- 9- DGAEM : direction générale de l'armement essais de missiles de Biscarosse
- 10- DGDDI : direction générale des douanes et droits indirects
- 11- DREAL : direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- 12- EALAT : école de l'aviation légère et de l'armée de terre
- 13- JPA/ANCV : la jeunesse au plein air/agence nationale des chèques-vacances
- 14- NPNRU : nouveau plan national de renouvellement urbain
- 15- ORI : opérations rurales individuelles
- 16- PCO : poste de commandement opérationnel
- 17- PDASR : plan départemental d'action et de sécurité routière
- 18- PEDT : projet éducatif territorial
- 19- PDASR : plan départemental d'action et de sécurité routière
- 20- SAREX-SATER : recherche et sauvetage, sauvetage aéroterrestre
- 21- SIAO : services intégrés de l'accueil et de l'orientation
- 22- SSAN : sécurité sanitaire des aliments et nutrition
- 24- UD DREAL : unité départementale de la DREAL





Préfecture des Landes

24 avenue Victor Hugo
40 000 Mont-de-Marsan

L'accueil général est ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 11h45 (le vendredi jusqu'à 13h)

☎ 05 58 06 58 06
@ prefecture@landes.gouv.fr
🌐 <http://www.landes.gouv.fr>

🐦 Prefecture40

📘 Préfecture des Landes